

comme ceux de l'aide sociale, sont fixés par chaque province et territoire sans débat public et sans référence au niveau de vie ou à l'évolution du coût de la vie. Le problème du montant ne se pose pas qu'à l'égard de l'aide sociale, il convient de l'aborder directement sur le plan du salaire minimum. Bien que celui-ci relève de la compétence de chaque province et territoire, le gouvernement fédéral est en mesure de montrer la voie par le biais du salaire minimum qu'il fixe pour ses fonctionnaires et pour les employés des entreprises qui font affaire avec l'administration fédérale.⁽⁶²⁾

RECOMMANDATIONS

5. Nous recommandons de porter le salaire minimum fédéral à un niveau équivalant au seuil de pauvreté calculé par Statistique Canada pour une personne, quel que soit son lieu de résidence au Canada. Une fois ce niveau atteint, le salaire minimum devrait être pleinement indexé sur le coût de la vie.
6. Nous recommandons d'appliquer le nouveau salaire minimum fédéral à tous les programmes et contrats financés ou cofinancés par le gouvernement fédéral.

Par ailleurs, l'emploi à temps partiel constitue un autre sujet de préoccupations. Car les familles dont le chef travaille à temps partiel sont cinq fois plus susceptibles de connaître le dénuement que celles dont le chef travaille à temps plein.⁽⁶³⁾

Dans ce contexte, il est clair que la majeure partie des programmes actuels de soutien du revenu comme l'assurance-chômage et l'assistance sociale devrait servir à aider les personnes qui sont capables, avec une formation appropriée, de réintégrer le plus tôt possible la main-d'œuvre salariée à plein temps.

7. Nous recommandons que les programmes actuels de soutien du revenu fassent preuve de plus de souplesse, de sorte que les bénéficiaires qui veulent se recycler ou améliorer leur formation pour augmenter leurs chances d'emploi ne soient pas pénalisés par une diminution d'aide sociale et de services complémentaires, comme la gratuité des médicaments sur ordonnance, etc.

Le Comité pense que les meilleurs moyens d'éliminer les sources de pauvreté dans l'enfance consistent à freiner la baisse de valeur du salaire minimum et à encourager la formation professionnelle en vue de la création d'emplois à long terme.

B. Les transferts de l'État (soutien du revenu)

Les témoins semblaient s'accorder pour dire que des programmes gouvernementaux de soutien du revenu resteraient nécessaires pour éliminer la pauvreté des enfants, même une fois réalisés le plein emploi, l'égalité en matière d'emploi, la hausse des salaires minimums et l'accessibilité universelle à la garde d'enfants. Dans son mémoire au Comité, le Social Planning and Research Council de la Colombie-Britannique, en a donné certaines raisons :

⁽⁶²⁾ Mémoire au Comité, 6 mars 1990, p. 67.

⁽⁶³⁾ Joan Vance, *La pauvreté du Canada*, Bulletin d'actualité 88-14F, Service de recherche, Bibliothèque du Parlement, Ottawa, 12 décembre 1989, p. 5.